

BUDGET 2025

RAPPORT POLITIQUE

Visé à l'article L1122-23 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Ce budget communal pour l'année 2025, élaboré et présenté par le Collège communal de Grez-Doiceau, marque un moment clé dans la gestion locale. Il représente le premier budget de la nouvelle législature, débutée le 2 décembre dernier. Il marque le point de départ d'une gouvernance placée sous le signe de la transparence, d'une gestion saine et de l'ambition pour répondre aux attentes des citoyens.

Ce budget inaugural s'inscrit également dans une logique de continuité pour plusieurs projets d'envergure, tels que la lutte contre les inondations, le soutien aux écoles et l'amélioration constante de notre cadre de vie. Parmi les initiatives prioritaires figurent des projets structurants dans les domaines de l'énergie, de la mobilité et la mise en place de solutions ciblées pour prévenir les inondations. Parallèlement, une attention particulière est accordée à la maintenance de l'existant, avec notamment des investissements dans la réfection des voiries, le remplacement de châssis dans divers bâtiments communaux, ainsi qu'une attention accrue à la cybersécurité.

L'élaboration de ce budget, réalisée dans un calendrier contraint, a nécessité une approche pragmatique permettant de concilier stabilité financière et préparation des priorités stratégiques à long terme. Ce travail s'inscrira dans le futur dans la déclaration de politique commune et du plan stratégique transversal en cours d'élaboration, qui viendront enrichir et orienter nos actions futures.

Les principales contraintes budgétaires résident dans la nécessité de maîtriser les finances de la commune tout en anticipant les défis futurs. Notre priorité reste de préserver la solidité financière de la commune, afin d'éviter toute difficulté qui pourrait nuire à son bon fonctionnement. C'est pourquoi nous avons fait le choix de concentrer nos ressources sur les projets essentiels à la pérennité et au développement de notre territoire.

Ce budget constitue un premier jalon, qui sera réévalué et ajusté lors de la modification budgétaire prévue au printemps 2025. Ce sera l'occasion d'intégrer pleinement les priorités stratégiques et les ambitions à long terme de cette législature.

Le Collège communal présente un budget 2025 équilibré, tant en section ordinaire qu'extraordinaire. Le montant total des recettes et des dépenses s'élève à 21.146.989,62 € et à l'extraordinaire, le budget est en équilibre à 5.457.217,58 €. Cette équation est rendue possible grâce à l'utilisation de provisions pour un montant de 1.096.520,19 €, le solde des provisions s'élevant à 1.517.435,48 €. L'équilibre du budget extraordinaire est assuré par des emprunts à hauteur de 2.431.500,00€.

La suite de ce rapport présente en détail les principales composantes du budget 2025 ainsi que les variations attendues d'une année sur l'autre.

Le service ordinaire

Les différents graphiques et tableaux élaborés dans cette note nous montrent clairement l'évolution des dépenses par habitant.

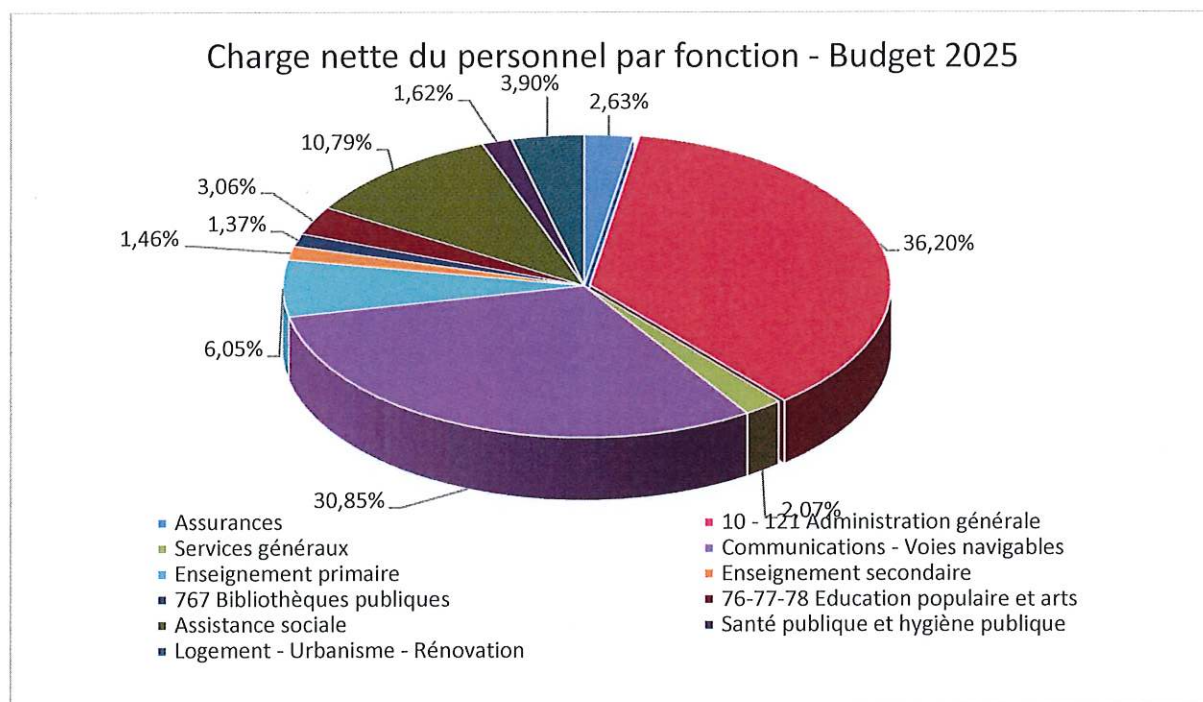
Cette analyse est assez parlante et appelle à la prudence.

Le montant total des recettes et des dépenses s'élève à 21.146.989,62 €.

Par comparaison aux dépenses du service ordinaire du budget initial 2024, nous constatons les principales évolutions suivantes :

1. Les dépenses de personnel

Les dépenses brutes de personnel s'élèvent à 8.609.299,50 €, ceci constitue une augmentation de 8,13 %. La charge nette augmente de 9,80 %.



L'augmentation des dépenses brutes de personnel de 647.645,98 € par rapport au budget 2024 se justifie comme suit :

- L'indexation des salaires de 1.67% : +/- 135.000,00 €
- Les assurances : +44.000,00 €
- Modification de statut d'un mandataire : +/- 67.000,00 €
- Les recrutements opérés en 2024 et dont l'impact en année pleine ne débute qu'en 2025
 - Planu (Echelle d6 -> D7) : +/- 10.000,00 €
 - Employée administrative : +/- 30.000,00 €
 - Retours de maladie de longue durée : +/- 40.000,00 €

- Ouvrier service travaux : +/- 45.000,00 €
- Les recrutements prévus au budget 2025 :
 - Directeur général adjoint (au 01/07/2025) : 65.967,23 €
 - Indicateur expert, Conseiller logement, Agent constatateur (au 01/01/2025) : 62.142,92
 - Employé(e) au service Travaux (01/01/2025) : 58179.46 €
 - Instituteur(rice) école maternelle (au 25/08/2025) ½ temps : 10.977,34
- Des remplacements sont également prévus :
 - Service Population employé(e) (01/01/2025) : 60.708,24 €
 - Service jeunesse, éducateur(rice) (01/01/2025) : 62.148,45 €

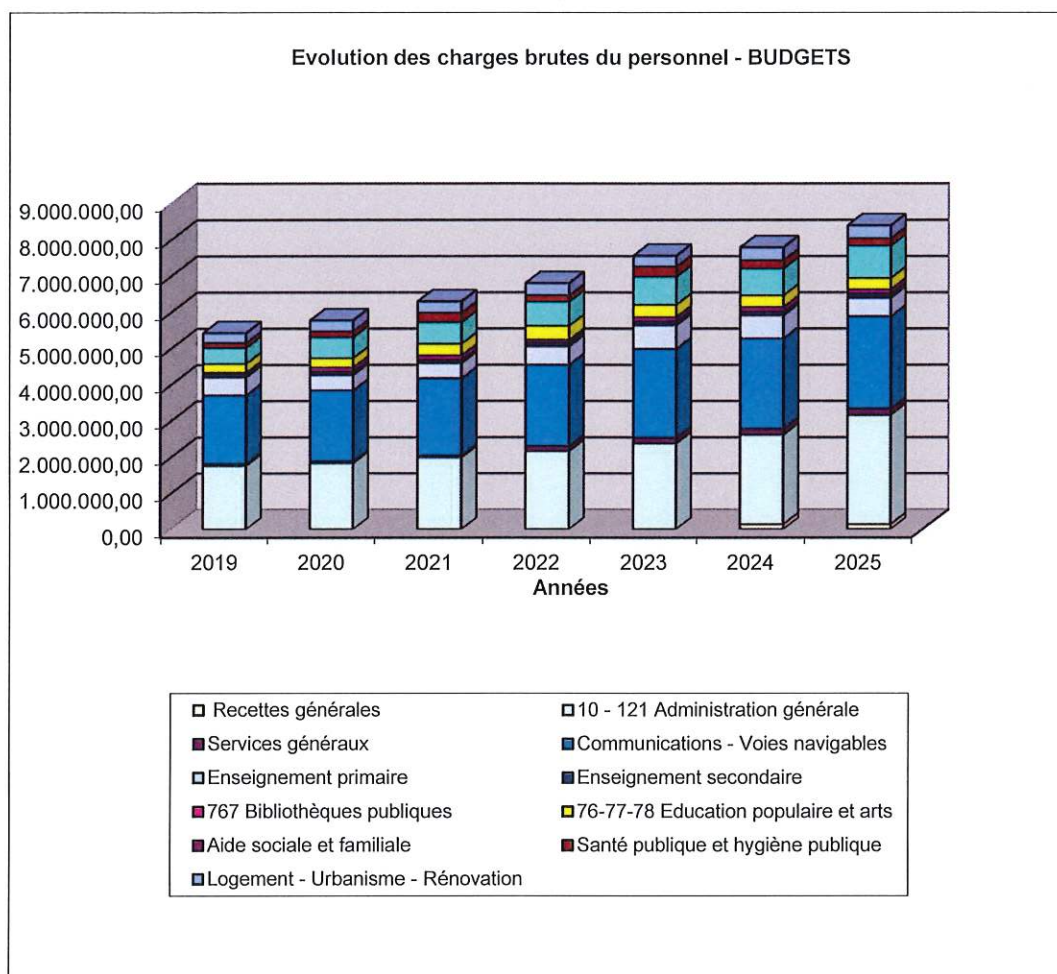
Globalement, le nombre d'équivalents temps plein augmente de 119.43 au budget 2024 à 125,42 au budget 2025, soit plus 5,99.

Pour rappel, depuis l'exercice 2016, nous devons inscrire les charges patronales relatives aux groupes cibles (APE...) à la fois en recettes et en dépenses, soit la somme de 746.799,06 € en 2021 alors qu'auparavant la compensation était faite automatiquement par l'ONSSAPL sur ses factures. Il était par ailleurs imposé d'individualiser les dépenses et les recettes sur des codes fonctionnels qui se terminent par 33. Si bien que les différentes parties d'un même salaire étaient éclatées sur des fonctions différentes.

La réforme des APE annule toutes ces inscriptions budgétaires à partir du budget 2022 et modifie la manière dont est calculée l'intervention régionale. Pour 2025, les subsides APE s'élèvent à 1.282.737,80 €, soit une augmentation 9.258.97 € (0,73 %).

Notons encore qu'une dépense 162.101,13 € est prévue pour les pensions du 2^e pilier pour les agents contractuels.

La cotisation de responsabilisation n'est pas reprise dans ces chiffres puisqu'elle est prévue aux exercices antérieurs et est évaluée à 370.891,00 (+ 69.073,00 €).

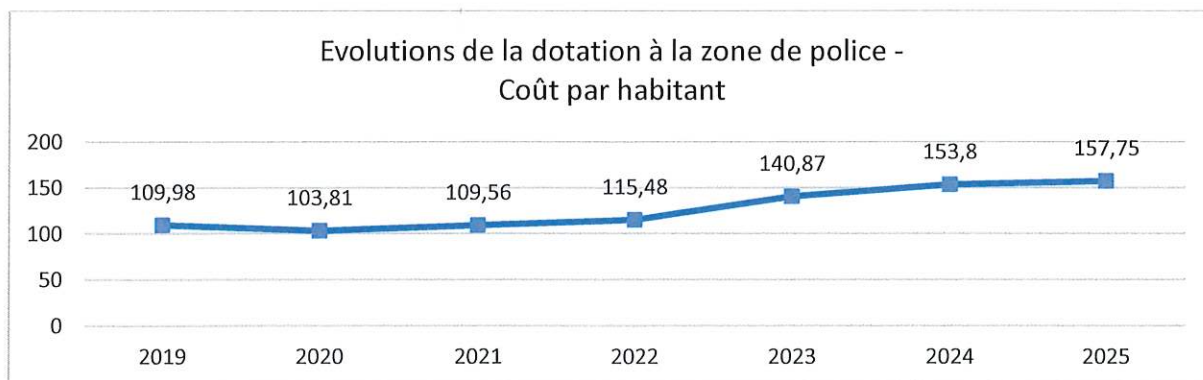


2. Les dépenses de transferts

Les principaux transferts se résument comme suit :

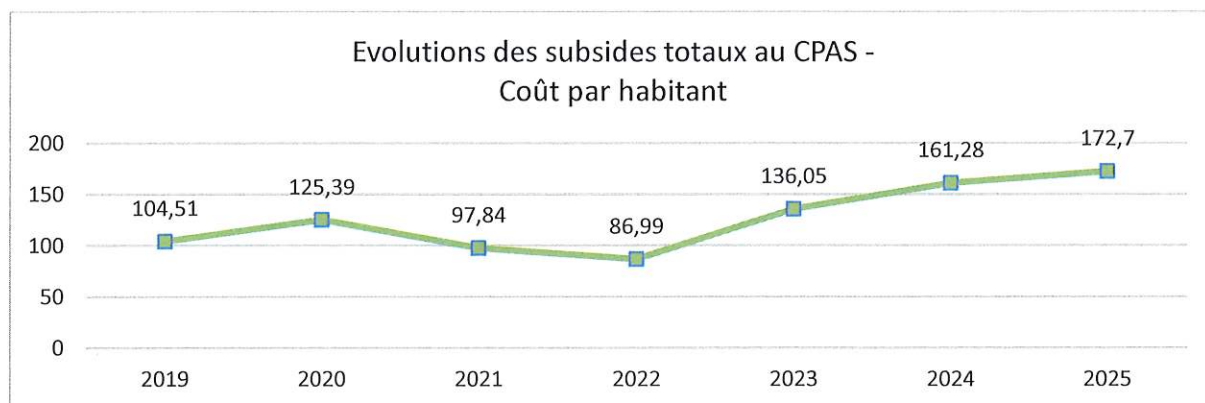
1. La Zone de Police

La dotation à la Zone de Police s'élève à 2.221.530,13 € en 2025 soit une augmentation de 2,71 % selon l'accord de répartition sur base du chiffre de population au 01/01/N-1 pris au sein de la Zone. Elle avait augmenté de 9,12 % en 2024.



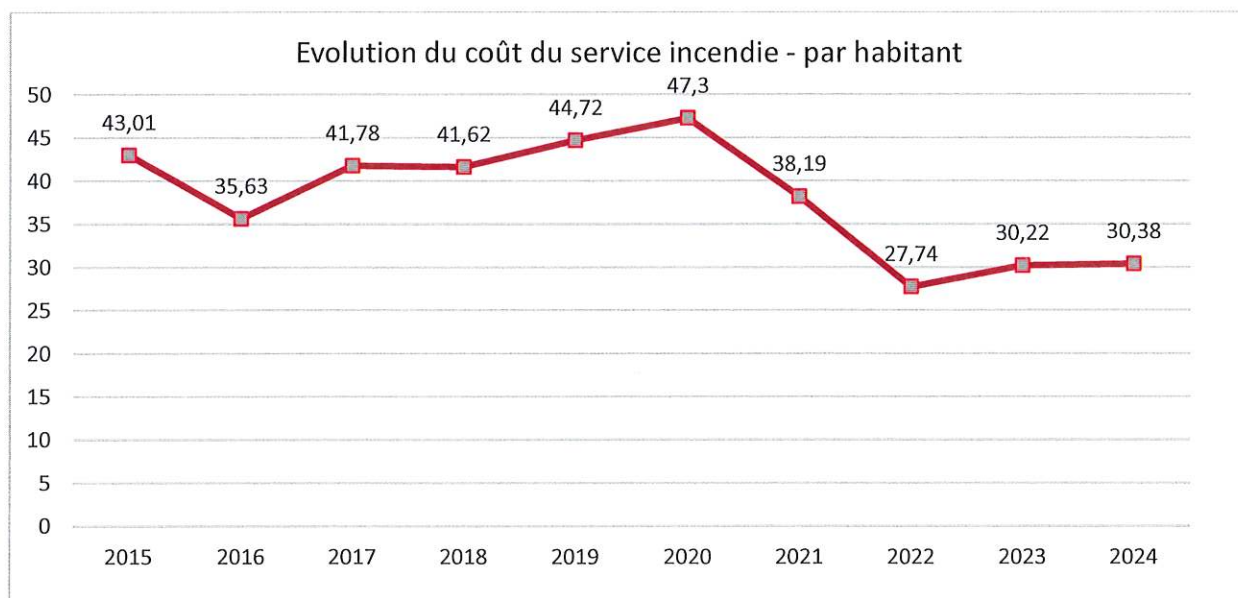
2. Le C.P.A.S.

La dotation au C.P.A.S augmente de 164.080,25 €, soit de 7,23 %. Elle avait augmenté de 18,48 % au budget 2024.



3. La Zone de secours

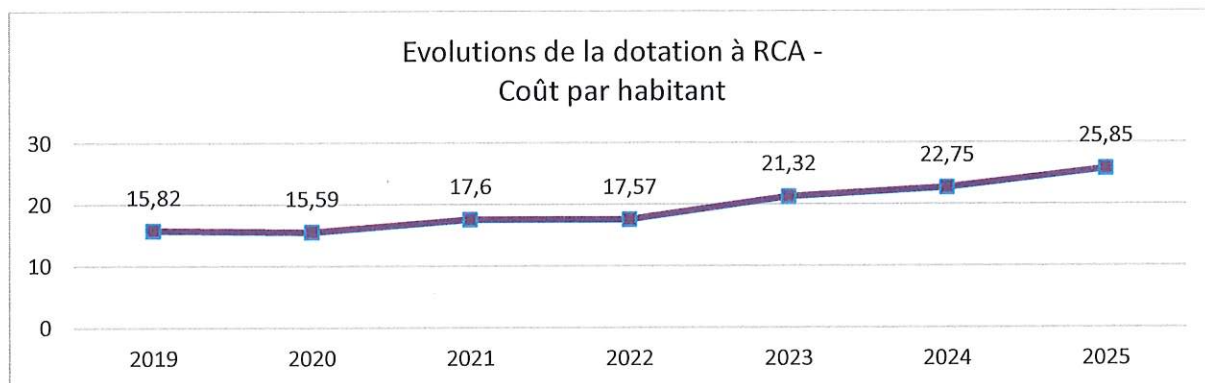
L'intervention communale dans les frais de la Zone de secours du Brabant wallon s'élève à 435.023,37 €. Ceci constitue une augmentation par rapport au budget 2024 de 7.203,42 €, soit 1,68 % et ce, malgré l'augmentation de la prise en charge à 60 % des coûts par la Province du Brabant wallon à la suite d'une décision du Gouvernement wallon.



4. La Régie Communale Autonome (R.C.A.) Grez-Doiceau

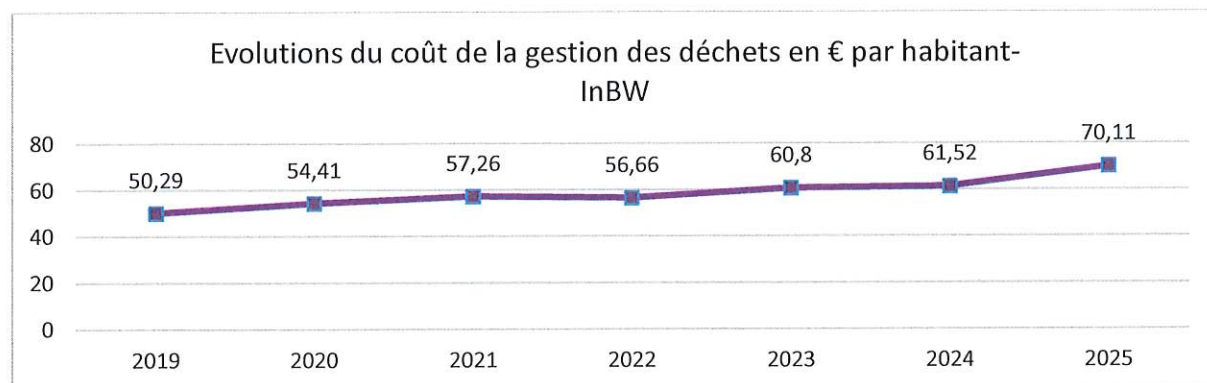
Au service ordinaire un subside lié au prix de 364.110,00 € est inscrit au budget, soit 44.110,00 € en plus qu'en 2024 (13,78 %). Cette augmentation est liée au fait que la récupération de la TVA sur le bail emphytéotique en tranches annuelles a pris fin.

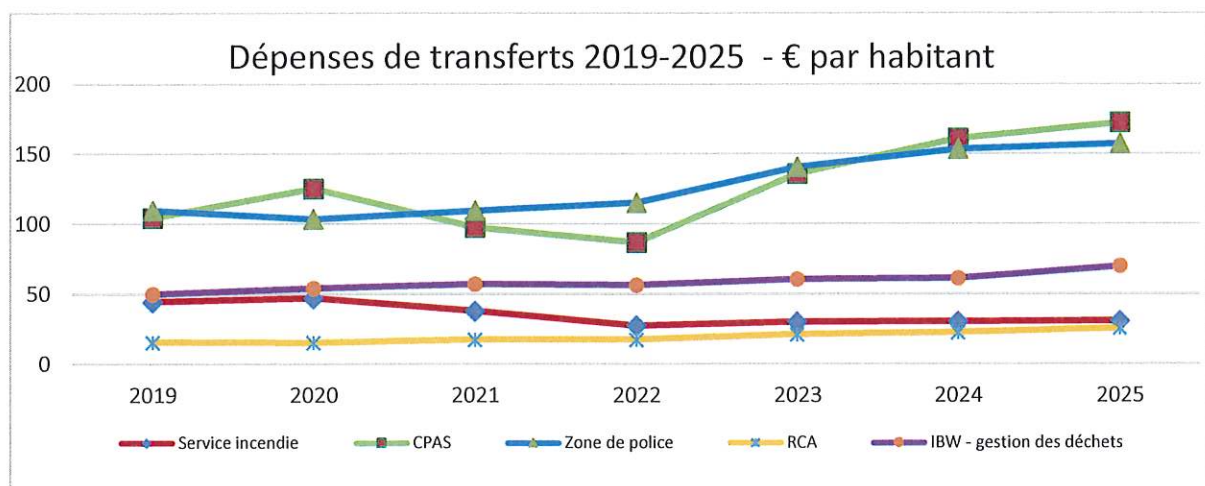
Depuis 2016, le subside lié au prix est facturé par la R.C.A. à la commune en appliquant la TVA de 6 % comprise dans ce montant.



5. La gestion des déchets par l'InBW

Depuis 2009 et l'instauration du coût vérité des déchets, le remboursement des dépenses fait à l'InBW est considéré comme un transfert et non plus comme une dépense de fonctionnement. En 2024, nous avons une augmentation de 131.760,45 €, soit 15,40 %. Dans cette augmentation se trouve les 10 passages supplémentaires prévus en 2025 pour la collecte de la partie fermentescible soit 55.720,50 €.





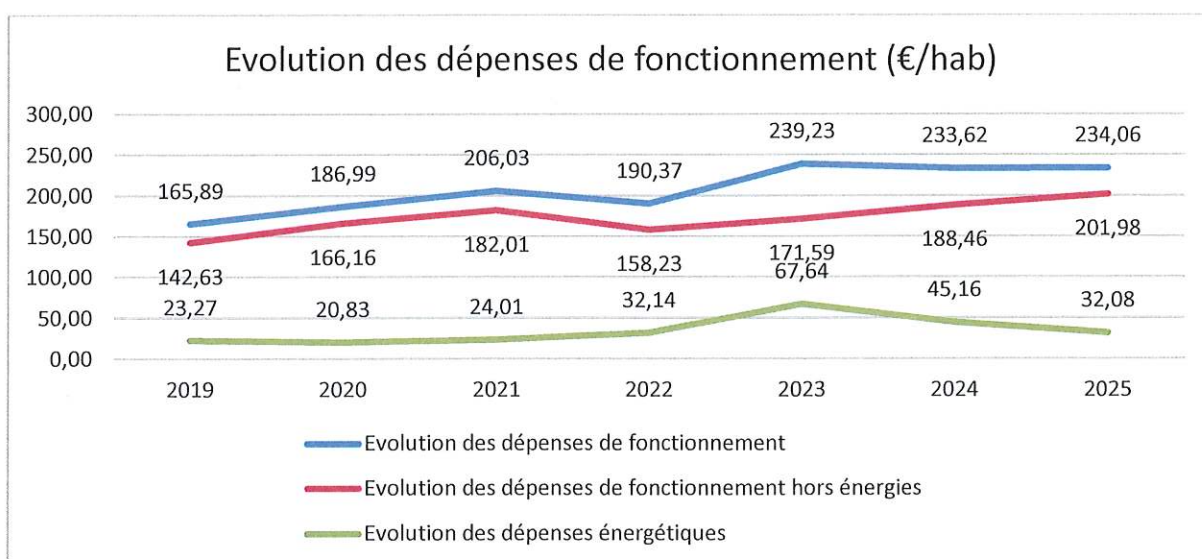
3. Les dépenses de fonctionnement

Les frais de fonctionnement augmentent légèrement de 11.189,88 € soit 0,34 % par rapport au budget 2024. Dans cette somme, 13,71 % représentent des dépenses énergétiques.

Ces dépenses énergétiques diminuent fortement de 28,92 %. La cause principale se trouve dans la diminution des prix, l'extinction de l'éclairage public la nuit et le passage progressif de l'éclairage public en LED. La prévision budgétaire pour celui-ci passe de 220.000,00 € au budget 2024 à 145.000,00 € au budget 2025.

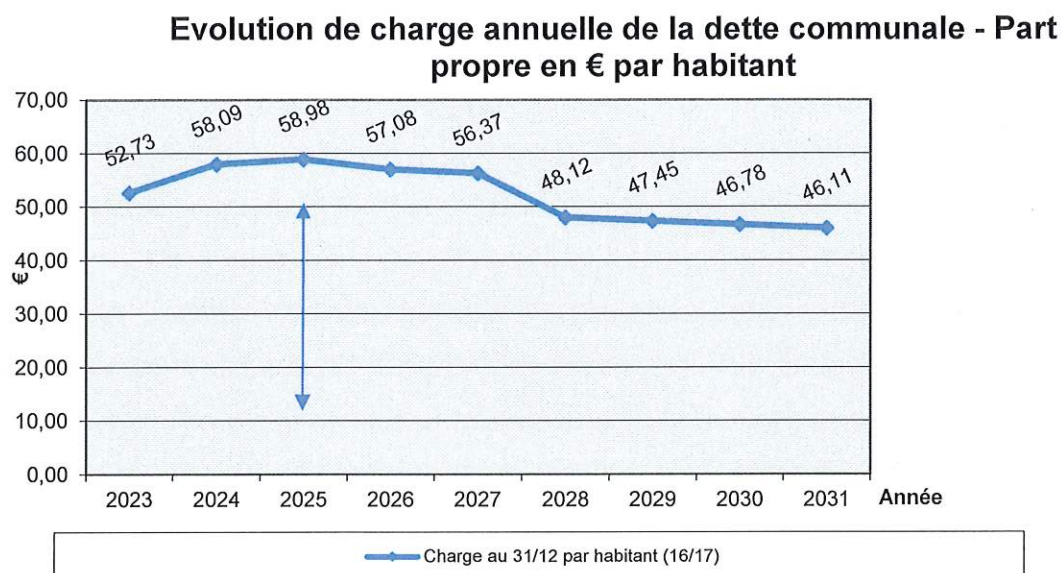
Les autres dépenses de fonctionnement augmentent de 7,36 % soit 194.989,88 €. La commune est dépendante de ses fournisseurs et subit l'inflation dans ce domaine. De nouvelles dépenses ont été ajoutée ou revues à la hausse :

- Curage des égouts : 160.000,00 € (+ 30.000,00 €)
- Curage de fossés et bassins d'orage : 35.000,00 €
- Fauchage de fossés et talus dans les sentiers : 75.000,00 €



4. Les dépenses liées à la dette

La charge totale de la dette au budget augmente de 14.849,13 € en 2025 pour s'établir à 976.037,77 €. En part propre, les dépenses de la dette augmentent de 16.746,69 €, soit 2,04 %.



Des emprunts sont prévus au budget pour total de 2.431.500,00 € en part propre.

Dans le profil financier fourni par Belfius, les derniers chiffres disponibles concernent les budgets 2023, la moyenne par habitant du Cluster se situe à 130 €, celle des communes de la Province à 130 €, et bien moindre en 2025 à Grez-Doiceau, à savoir à 58,98 €, soit moins de la moitié de la moyenne des communes de la province.

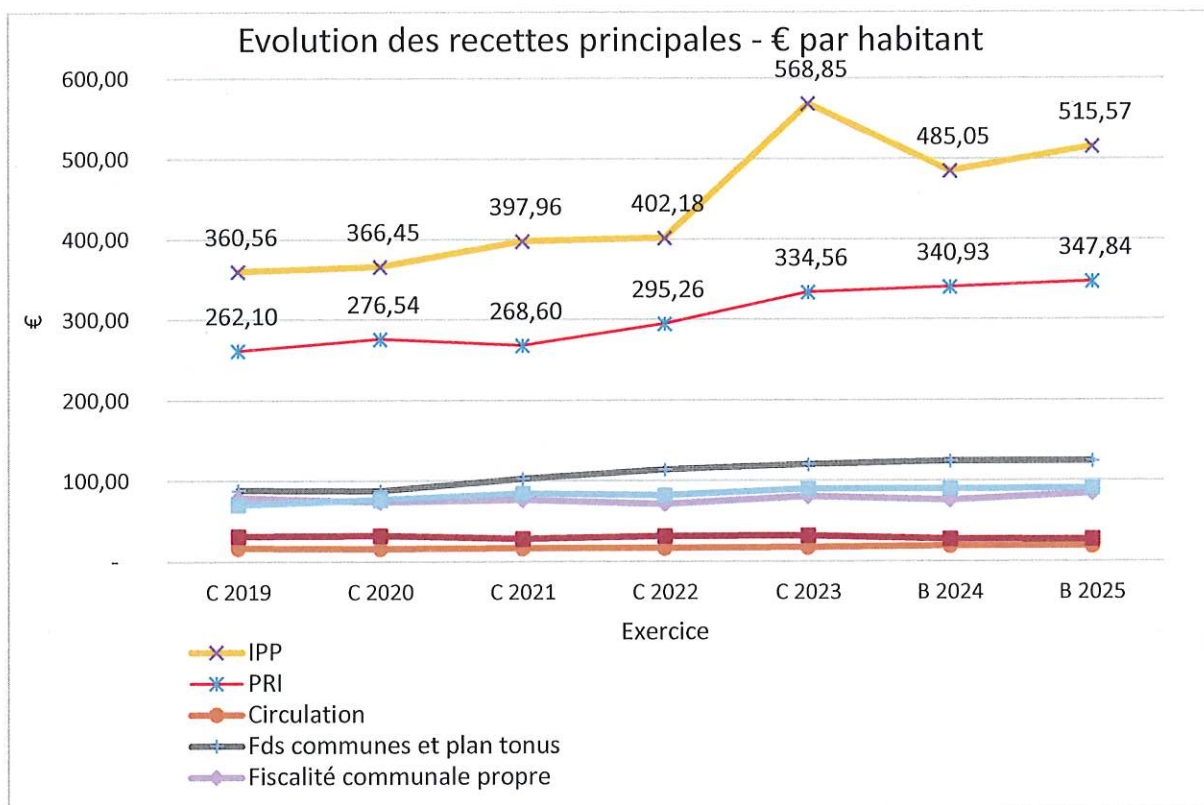
5. Les recettes ordinaires

5.1 La taxe additionnelle à l'IPP

Le taux de la taxe communale est inchangé et se situe à 6,9%.

Le SPF Finances nous a transmis le 14 octobre 2024 la prévision initiale pour le budget 2024. Celle-ci s'élève à 7.260.710,63 €, soit une augmentation de 439.424,94 (6,44 %) par rapport à la prévision initiale 2024.

Pour rappel, L'explication de la recette exceptionnelle de 2023 est due au fait que nous avons perçue en 2023 14 mois de recettes au lieu de 12.



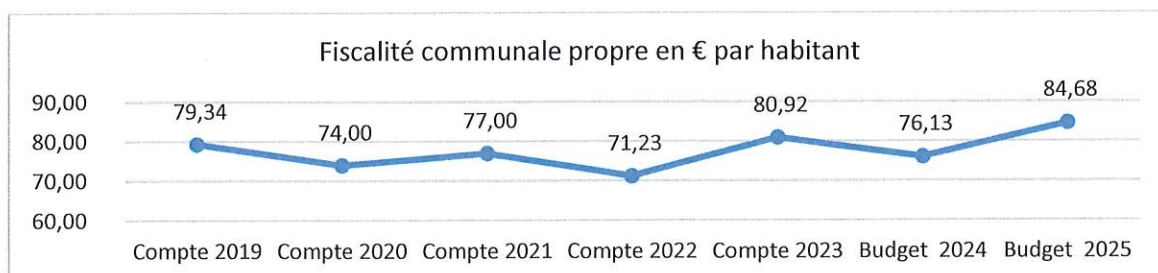
5.2 La taxe additionnelle au précompte immobilier (PrI)

Notre taux PrI est inchangé et se situe à 1.950 centimes. La recette est estimée à 4.898.687,14 € soit une augmentation de 104.239,25 € (2,17%) par rapport au budget initial 2024.

Pour être complet, la perception de cette taxe est devenue régionale depuis 2021 et est donc reprise par le SPW.

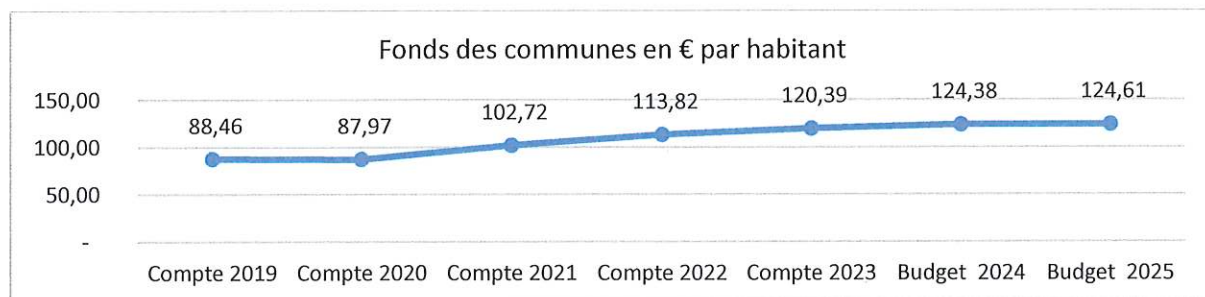
5.3 Les taxes communales perçues directement

La prévision initiale augmente de 121.842,42 € par rapport à 2024 pour s'établir à 1.192.521,19 €. L'augmentation essentiellement du coût vérité des déchets. Il faut noter que la partie variable de la taxe « immondices » 2024 est prévue au budget 2025, aux exercices antérieurs, pour la somme de 156.411€.



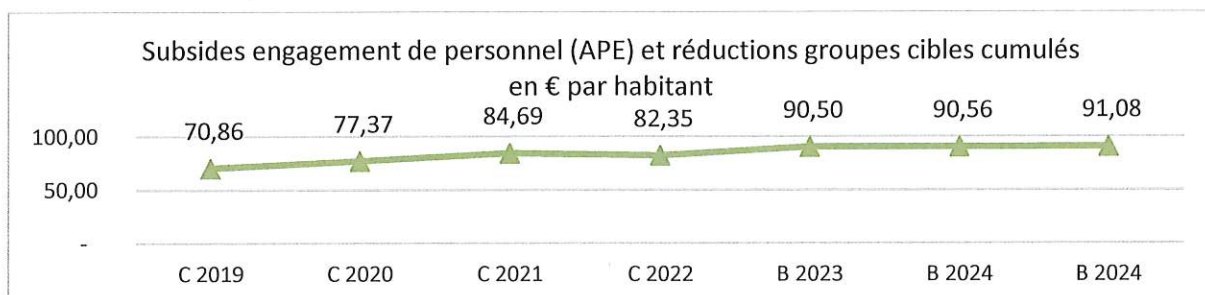
5.4 Le fonds des communes

La prévision s'élève à 1.754.941,08 € soit 5.807,28 € en plus, soit 0,33 %. Le nouveau Gouvernement wallon a supprimé l'augmentation de la dotations d'1% au-delà de l'indexation qui était prévue précédemment.



5.5 Les subsides en matière d'engagement de personnel

Depuis 2022, la réforme du régime des APE est entrée en vigueur. Celle-ci entraîne la modification de la manière dont est calculée l'intervention régionale, avec une augmentation en 2025 estimée à 9.258,97 € (0,73 %) €.

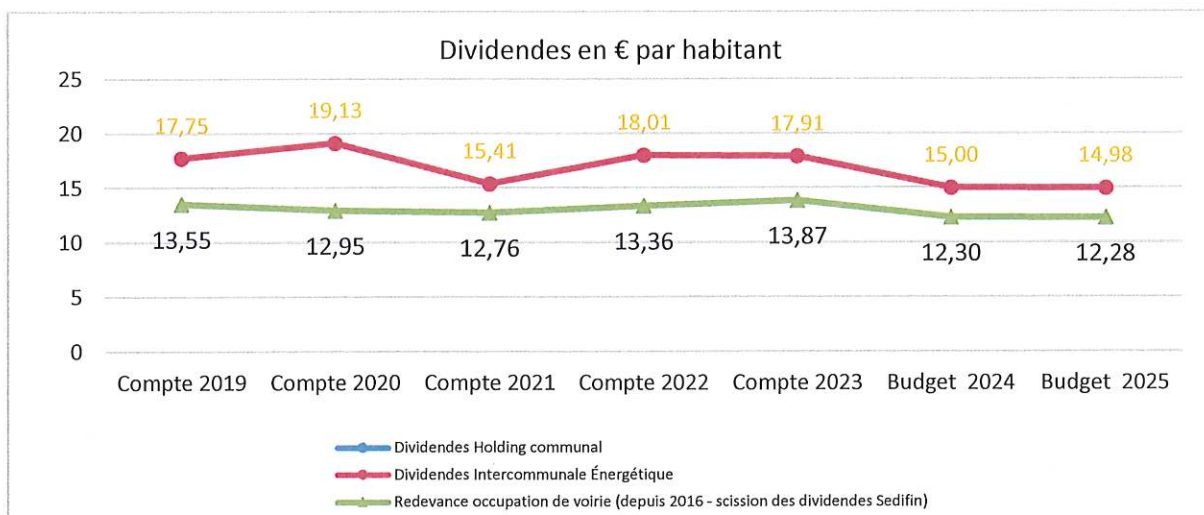


Auparavant, pour les subsides liés aux points APE, nous recevions mensuellement 92% du montant estimé des subsides. Ensuite, celui-ci est recalculé par trimestre en fonction des prestations du personnel. Les absences pour maladie ou les réductions du temps de travail avaient un impact sur les montants perçus.

Dorénavant, nous recevrons un montant forfaitaire, non lié aux prestations et donc sans régularisation. Toutefois, tout nouvel engagement ne sera plus subsidié puisque les réductions groupes cible sont supprimées.

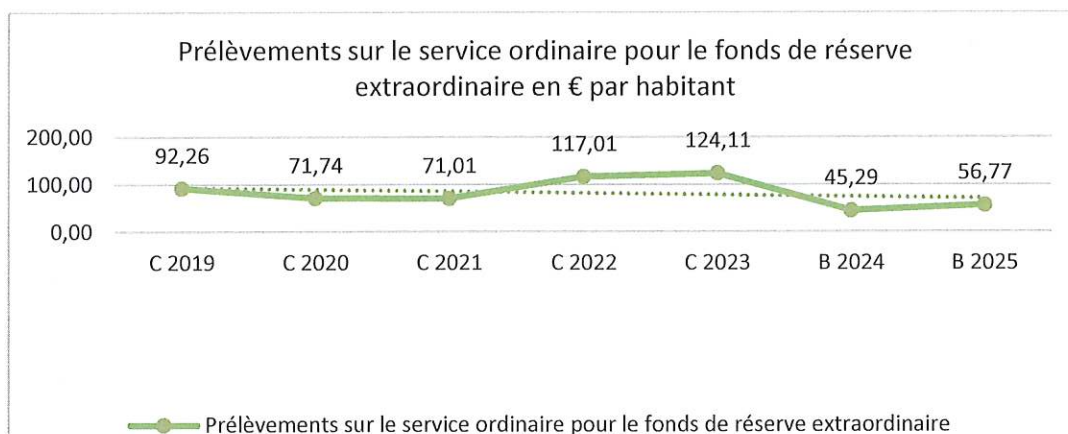
5.6 Les dividendes

Globalement la prévision budgétaire est identique, nous n'avons aucune information quant à l'évolution de ces dividendes.



6. Les prélèvements à l'ordinaire

Un prélèvement du service ordinaire pour le fonds de réserve extraordinaire est prévu pour un montant de 799.461,38€.



Dans le même temps, nous utilisons les provisions constituées les années précédentes pour un total de 1.096.520,19 € pour conserver l'équilibre budgétaire à l'exercice propre.

Dans ce montant 53.466,50 € concernent le plan Pollec 2022 pour lequel nous avons perçu des subsides pour 3 années en 2023. Ce montant correspond au tiers de la somme perçue pour couvrir les dépenses de personnel.

Les soldes des provisions au 31/12/2025 s'établiront comme suit :

13120 - Provision 2ème pilier contractuels	155.000,00
131 - Provision pensions futures	512.689,42
831 - Provision Charges du CPAS	33.256,94
399 - Provision Charges de la Police	816.489,12
0024 - Pollec 2022	0,00
Total	1.517.4355,48

Le service extraordinaire

A l'extraordinaire, le budget est en équilibre à 5.457.217,58 €.

1. Les prélèvements

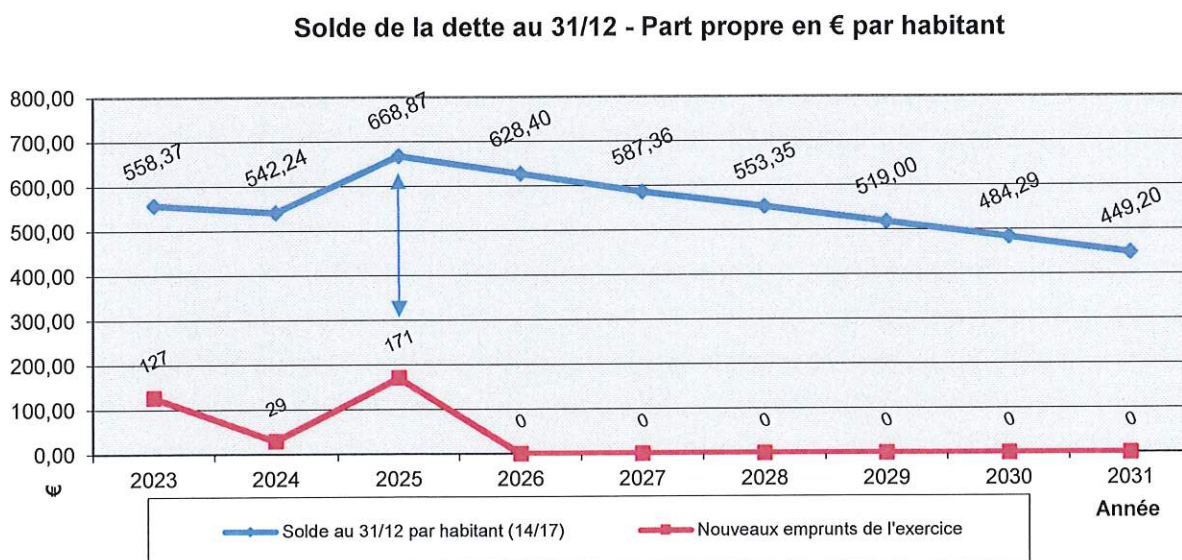
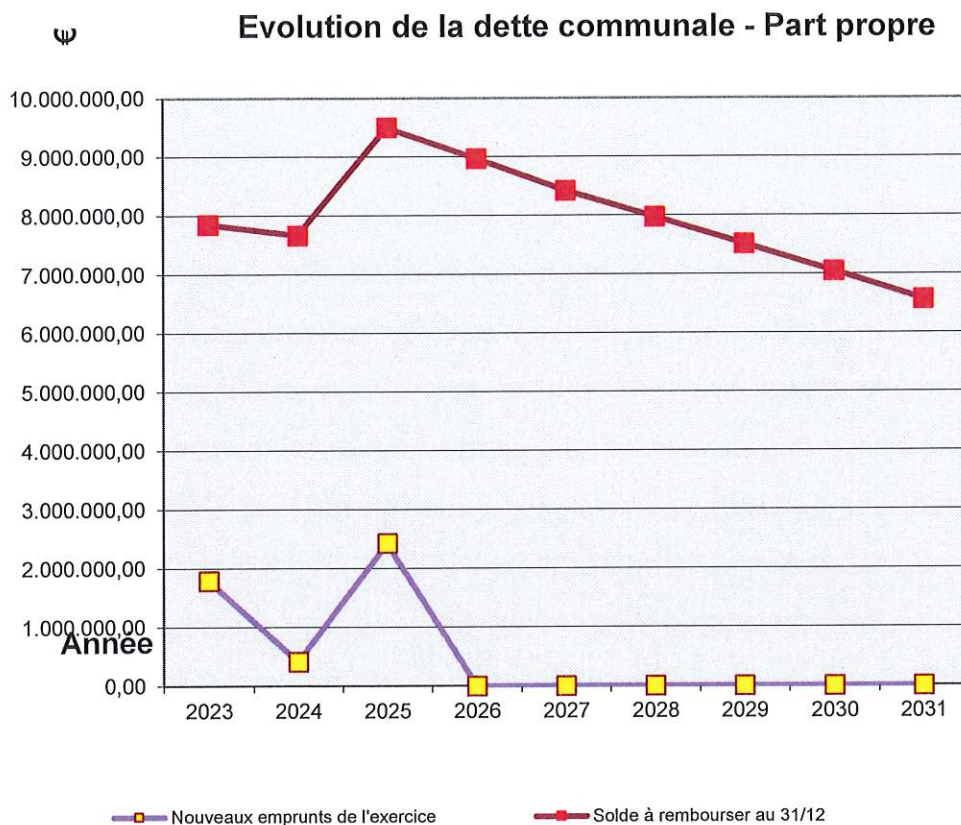
Les dépenses extraordinaires sont financées par des prélèvements sur les fonds de réserves extraordinaires à hauteur de 1.499.226,06 €, soit 37,52 % des dépenses extraordinaires.

Dans ce montant, 253.128,62 € sont prélevés sur le fonds de réserves constitué pour le plan PIC 2022-2024, 299.630,00 € pour le PIMACI et 130.000,00 € pour la lutte contre les inondations, soit tous des subsides du SPW.

2. La dette

Le budget 2025 comporte des emprunts en part propre à contracter pour 2.431.500,00 €. Cette somme est destinée à couvrir les dépenses suivantes :

N° projet	Libellé	Montant
20160005	Aménagement Maison de village à Gottechain	75.000,00
20200016	Programme de remplacement de l'éclairage public - LED	167.000,00
20210045	Lutte contre les inondations	300.000,00
20230012	Projets PIC 2022-2024	768.000,00
20240007	PIMACI - Plan d'Investissement Mobilité Active Communal et Intermodalité	61.000,00
20250014	Réfection diverses voiries	425.000,00
20250016	Acquisition d'un petit camion	125.000,00
20250020	Maintenance école de Grez-centre	63.000,00
20250023	Maintenance école de Nethen	162.500,00
20250031	Maintenance église de Nethen	100.000,00
20250038	Lutte contre les inondations - acquisitions de terrains	110.000,00
20250039	Réalisation de travaux afin de gérer le ruissellement à Doiceau	75.000,00
		2.431.500,00



Dans le profil financier fourni par Belfius, pour les comptes 2022, le solde à rembourser par habitant du Cluster se situe à 905 €, celle des communes de la Province à 984 €, pour 499 € à Grez-Doiceau, ce qui correspond à nouveau à environ la moitié du solde par habitant des communes similaires à la nôtre (dont – en Brabant wallon – Lasne, Chaumont-Gistoux, La Hulpe). Malgré les emprunts projetés en 2024, nous resterons en dessous de ce montant au 31/12/2025, soit 668,87 €.

La circulaire du 20 juillet 2023, relative à l'élaboration des budgets des communes de la Région wallonne pour l'année 2024, précise « qu' à partir de 2024, le choix est donné à la commune soit de se maintenir dans le schéma de la balise d'emprunt, soit dans le schéma du respect des ratios de dette et de charges financières ». Le Collège a choisi ce dernier schéma, car il est à la fois clair et facile à appliquer.

Dans l'annexe « Ratio d'investissements » du budget, les deux ratios sont présentés :

- Ratio du volume de la dette (total de la dette divisé par les recettes ordinaires) : 47,74 %. Le ratio maximum est fixé à 125 % ;
- Ratio des charges financières (total des dépenses de dette divisé par le total des recettes ordinaires hors prélèvements) : 3,96 %. Le ratio maximum est fixé à 17,5 %.

3. Les recettes de transferts (subsidies)

Au budget 2024, les recettes de transferts s'élèvent à 64.875,00 €. L'établissement d'un graphique pour ces recettes ne serait pas parlant. En effet, outre le constat que les subsidies se raréfient, l'imagination des pouvoirs subsidants est infinie quant aux types de subsidies accordés, soit directement, soit sous la forme d'un emprunt, ou encore via la création de fonds de réserves extraordinaires en une fois dès octroi du subside mais avec une libération par tranche, sans tenir compte de dépenses engagées avec un recalcul à la fin (PIC).

Voici la liste :

- Réhabilitation du sentier de la Dyle par la restauration du caillebotis - BiodiverCité(SPW) : 16.075,00 €
- Droit de tirage plantation de ligneux indigènes (SPW) : 28.800,00 €
- Subsidies Stimulation du commerce local et des circuits courts & digitalisation (Province du Brabant wallon) : 20.000,00 €

4. Les dépenses extraordinaires

Liste des projets extraordinaires :

Numéro de projet extraordinaire	Objet :	Montant estimé de l'investissement
20160005	Aménagement Maison de village à Gottechain	87.500,00
20200016	Programme de remplacement de l'éclairage public - LED	167.000,00
20210045	Lutte contre les inondations	300.000,00

20210067	Appel à projets provincial Stimulation du commerce local et des circuits courts & digitalisation	20.000,00
20230012	Projets PIC 2022-2024	1.022.000,00
20240007	PIMACI - Plan d'Investissement Mobilité Active Communal et Intermodalité	361.000,00
20240009	Aménagements dépôt communal	1.818,31
20240039	Budget participatif 2023 - Aménagement du terrain du Coullemont	18.075,14
20240041	Budget participatif - Plantation du tilleul place de Biez et espace de rencontre Hèze	19.000,00
20250001	Acquisition de matériel et de logiciels informatiques	72.520,00
20250002	Maintenance Maison communale	15.000,00
20250003	Audit Cybersécurité	30.000,00
20250005	Acquisition de mobilier et de matériel	65.300,00
20250006	Installation de défibrillateurs	9.000,00
20250007	Acquisition de vélos électriques	3.000,00
20250008	Aménagement du local scout à Archennes	15.000,00
20250009	Marché d'assistance voirie	45.000,00
20250010	Emprises à réaliser	45.000,00
20250011	Aménagement du dépôt communal	31.000,00
20250012	Réparations hydrants (SWDE)	7.000,00
20250013	Ecole Grez-centre, installation de barrières de sécurité	8.000,00
20250014	Réfection diverses voiries	425.000,00
20250015	Acquisition d'accessoires de voirie	20.000,00
20250016	Acquisition d'un petit camion	125.000,00
20250017	Acquisition de matériel pour les services techniques	40.000,00
20250018	Placement de compteurs communicants pour l'électricité	4.000,00
20250019	Raccordement eau et électricité sur le terrain du Bouly	12.000,00
20250020	Maintenance école de Grez-centre	138.000,00
20250021	Maintenance école de Pérot	11.000,00
20250022	Achat de livres pour la bibliothèque de l'école communale	1.000,00
20250023	Maintenance école de Nethen	162.500,00
20250024	Maintenance Académie de musique	25.500,00
20250025	Maintenance Espace culturel	22.000,00
20250026	Maintenance salle de Gastuche	25.000,00
20250027	Maintenance école de football	18.000,00
20250028	Maintenance plaines de jeux	10.000,00
20250029	Achats de livres, jeux pour la Bibliothèque	10.000,00
20250030	Réparations vitraux églises de Nethen et de Bossut	15.000,00
20250031	Maintenance église de Nethen	100.000,00
20250032	Aménagement des cimetières	70.000,00
20250033	Relevés topographiques des cimetières	6.000,00
20250034	Dynamique Kick - Plantation de haies	36.000,00
20250035	Réhabilitation du sentier de la Dyle	56.825,00
20250036	Dynamique Kick - Accompagnement agriculteurs	24.000,00
20250037	Libération des participations SPGE	106.562,61
20250038	Lutte contre les inondations - acquisitions de terrains	115.000,00
20250039	Réalisation de travaux afin de gérer le ruissellement à Doiceau	75.000,00

En conclusion :

Le budget 2025, élaboré dès le début de notre nouveau mandat, est un budget fondé sur la raison et l'engagement. Il marque la volonté de poser les bases d'une gestion communale équilibrée, axée sur les priorités essentielles, tout en tenant compte des contraintes actuelles auxquelles notre commune doit faire face.

Bien qu'il soit encore à ses débuts et susceptible de perfectionnements, ce budget reflète notre détermination à agir avec rigueur et responsabilité. Il s'inscrit dans une vision ambitieuse et durable pour Grez-Doiceau, où chaque choix budgétaire s'accompagne d'une réflexion stratégique à moyen et long terme.

Nous appelons l'ensemble des acteurs de la vie communale à s'impliquer dans cette démarche collective, qui se poursuivra avec la présentation de la Déclaration de politique communale, du Plan stratégique transversal et la modification budgétaire prévue au printemps 2025.

Ce budget est également sensible aux besoins et au bien-être de notre personnel communal. Il faut optimiser les ressources disponibles. Il est notre plus grande priorité pour commencer cette année 2025.

Ensemble, nous œuvrerons pour construire une commune plus forte, plus résiliente et plus harmonieuse.

Approuvé par le Collège en sa séance du 10 décembre 2024.

Le Directeur générale ff,



C. Lambert

Le Bourgmestre,



P. Vandeleene

Annexes :

Budget 2024 - Service ordinaire - Résultats par fonction

Exercice	Fonc	Budget recette	Budget Dépense	Solde Budget
2025	000	2.514.918,57	185.863,21	2.329.055,36
2025	021	1.754.941,08	0,00	1.754.941,08
2025	025	3.725,00	0,00	3.725,00
2025	040	13.622.591,08	20.050,00	13.602.541,08
2025	050	3.766,61	246.150,00	-242.383,39
2025	060	0,00	799.461,38	-799.461,38
2025	100	18.000,00	8.250,00	9.750,00
2025	101	19.200,00	489.849,50	-470.649,50
2025	104	61.534,74	3.360.127,16	-3.298.592,42
2025	121	0,00	71.768,84	-71.768,84
2025	124	58.897,02	135.338,09	-76.441,07
2025	131	0,00	171.699,27	-171.699,27
2025	134	0,00	80.300,00	-80.300,00
2025	136	0,00	2.000,00	-2.000,00
2025	140	0,00	51.000,00	-51.000,00
2025	152	0,00	20.443,22	-20.443,22
2025	162	0,00	0,00	0,00
2025	164	0,00	11.000,00	-11.000,00
2025	330	543.053,69	2.221.530,13	-1.678.476,44
2025	334	0,00	0,00	0,00
2025	351	0,00	435.023,37	-435.023,37
2025	410	0,00	30.050,00	-30.050,00
2025	420	0,00	549,00	-549,00
2025	421	44.287,41	3.611.776,03	-3.567.488,62
2025	422	0,00	20.342,40	-20.342,40
2025	423	0,00	92.500,00	-92.500,00
2025	424	0,00	310,00	-310,00
2025	425	0,00	46.000,00	-46.000,00
2025	426	0,00	146.503,00	-146.503,00
2025	482	0,00	58.892,42	-58.892,42
2025	529	0,00	32.000,00	-32.000,00
2025	551	45.332,00	0,00	45.332,00
2025	552	345.471,26	12.000,00	333.471,26
2025	561	25,00	22.337,90	-22.312,90
2025	620	4.725,80	500,00	4.225,80
2025	640	2.500,00	250,00	2.250,00
2025	651	3.206,12	1.970,00	1.236,12
2025	652	0,02	0,00	0,02

2025	720	0,00	35.500,00	-35.500,00
2025	721	237.965,00	229.970,34	7.994,66
2025	722	544.713,21	1.005.199,68	-460.486,47
2025	734	45.050,00	211.798,89	-166.748,89
2025	760	7.427,93	364.110,00	-356.682,07
2025	761	45.484,42	213.515,92	-168.031,50
2025	762	36.101,00	195.733,77	-159.632,77
2025	763	0,00	104.584,82	-104.584,82
2025	764	245.240,27	354.902,85	-109.662,58
2025	765	0,00	2.000,00	-2.000,00
2025	767	41.957,00	136.097,31	-94.140,31
2025	790	0,00	123.187,14	-123.187,14
2025	831	500.000,00	2.432.198,59	-1.932.198,59
2025	832	0,00	16.350,00	-16.350,00
2025	834	400,00	69.131,68	-68.731,68
2025	835	71.515,00	882.579,07	-811.064,07
2025	842	0,00	2.500,00	-2.500,00
2025	844	0,00	52.750,00	-52.750,00
2025	849	0,00	500,00	-500,00
2025	872	0,00	2.500,00	-2.500,00
2025	875	0,00	19.200,00	-19.200,00
2025	876	250,00	1.096.170,55	-1.095.920,55
2025	877	0,00	162.984,00	-162.984,00
2025	878	37.750,00	11.900,00	25.850,00
2025	879	2.800,00	272.098,50	-269.298,50
2025	921	0,00	0,00	0,00
2025	922	95.098,39	27.902,00	67.196,39
2025	930	32.651,00	364.670,07	-332.019,07
Somme		20.990.578,62	20.775.870,10	214.708,52

Budget 2024 - Tableau fonctionnel - Service Extraordinaire - Résultats par fonction

Exercice	Fonc	Budget recette	Budget Dépense	Solde Budget
2025	000	0,00	0,00	0,00
2025	060	1.499.226,06	0,00	1.499.226,06
2025	100	0,00	0,00	0,00
2025	101	0,00	0,00	0,00
2025	104	0,00	0,00	0,00
2025	124	0,00	15.000,00	-15.000,00
2025	140	0,00	0,00	0,00
2025	410	0,00	45.000,00	-45.000,00
2025	420	61.000,00	361.000,00	-300.000,00
2025	421	1.318.000,00	1.703.500,00	-385.500,00
2025	425	0,00	0,00	0,00
2025	426	167.000,00	167.000,00	0,00
2025	482	185.000,00	190.000,00	-5.000,00
2025	529	20.000,00	20.000,00	0,00
2025	552	0,00	4.000,00	-4.000,00
2025	620	0,00	12.000,00	-12.000,00
2025	720	0,00	5.000,00	-5.000,00
2025	721	10.000,00	74.800,00	-64.800,00
2025	722	215.500,00	287.000,00	-71.500,00
2025	734	0,00	30.000,00	-30.000,00
2025	762	0,00	37.000,00	-37.000,00
2025	763	75.000,00	126.500,00	-51.500,00
2025	764	0,00	23.000,00	-23.000,00
2025	765	0,00	28.075,14	-28.075,14
2025	767	0,00	14.520,00	-14.520,00
2025	790	100.000,00	115.000,00	-15.000,00
2025	835	0,00	0,00	0,00
2025	876	0,00	0,00	0,00
2025	877	300.000,00	406.562,61	-106.562,61
2025	878	0,00	76.000,00	-76.000,00
2025	879	44.875,00	116.825,00	-71.950,00
2025	922	0,00	0,00	0,00
Somme		3.995.601,06	3.857.782,75	137.818,31